COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2012.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- Mme Françoise NAEGELEN 4ème Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Timothée HINGRE Conseiller Municipal,
- Mme Cathy COLONNA Conseillère Municipale,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- M. Roland MESSERLIN qui donne pouvoir à Mme Marie HINGRE,
- M. Marc PERRIN qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH
- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 13 septembre 2012.

Ordre du jour

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2012
2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2012
3°) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012
4°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin
5°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
6°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw/Sentheim/Guewenheim
7°) Création de poste
8°) Complémentaire Prévoyance
9°) Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
10°) Avenant n°2 au lot n°1 du marché de réfection des rues
11°) Entrée ouest : enfouissement du réseau BT
12°) Conventions de mise à dispositions de terrains
13°) Projet de mise en place d'une signalétique
14°) Installation de la fontaine pont des Vignes
15°) Subventions
16°) Délégations extérieures
17°) Divers et informations.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2012

M. KAYSER fait remarquer qu'au point 4 – remplacement faucheuse-débrousailleuse, il est indiqué qu'il souhaitait qu'un deuxième devis pour la réparation de l'engin soit demandé avant que le Conseil Municipal ne se prononce pour la réparation ou le remplacement de ce dernier. Il constate que le second devis a bien été demandé et reçu mais que la municipalité a acheté un nouvel engin.

Aucun conseiller n'ayant d'autre remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par douze voix pour et trois abstentions (Mmes HINGRE et EHRET, M. HINGRE).

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2012

M. RISACHER indique que certaines de ses interventions au point divers ne sont pas retranscrites dans ce compte rendu et souhaite qu'elles soient insérées dans ce point.

- M. RISACHER a remarqué que les services techniques ont arrosé le lundi de Pentecôte et a souhaité savoir comment était rémunéré le personnel. Il trouve aberrant d'une part de faire travailler le personnel un jour férié quand il pleut pour arroser les fleurs et voir d'autre part l'état de la place de l'église qu'il qualifie de « dégueulasse ».
- M. RISACHER a appris l'élection de M. Gérard BERMON en tant que président de l'Association de la Maison des Œuvres de Sentheim (AMOS) et il s'interroge sur la pertinence de la nomination de M. BERMON compte tenu de sa qualité d'ouvrier communal. M. le Maire précise que M. BERMON exercera ses fonctions de président de l'AMOS en dehors de ses heures de travail et propose, pour lever toute ambiguïté suite à cette nomination à M. RISACHER de se présenter au poste de président de l'AMOS.
- M. RISACHER rappelle également que lors de la réunion de la commission animations, au mois de décembre dernier, pendant laquelle les subventions 2012 ont été définies, M. PERRIN a annoncé le chiffrage des actions de la commune en faveur des associations. M PERRIN répond que le montant global est égal à 10 000,- € environ et précise qu'il va lui faire parvenir le détail
- M. RISACHER signale que le paragraphe de conclusion du point 4 – Enfouissement de la ligne haute tension – est erroné et souhaite qu'il soit remplacé par le texte suivant :

M. le Maire présente les modifications aux travaux d'enfouissement de la ligne haute tension. Celle-ci sera enterrée depuis la RD 35 jusqu'à l'entrée ouest du village. Ces modifications ont amené ERDF à présenter un nouveau devis de 259 459,-€ HT.

M. KAYSER demande pour quelles raisons ce chiffrage dépasse-t-il de 13 000,-€ la première estimation puisque l'enfouissement ne traverse plus de parcelle construite et que les frais de remise en état seront sérieusement diminués ? Il estime qu'il y a lieu de demander un chiffrage plus précis à ERDF. Il s'étonne également que le début des travaux soit programmé début juillet alors que le conseil Municipal n'a pas encore entériné le nouveau devis.

M. le Maire précise que la longueur de ligne enfouie augmente et indique avoir signé le devis de 259 459,-€, se basant sur l'hypothèse d'une baisse de prix à l'issue de l'appel d'offre lancé par ERDF.

M. RISACHER s'insurge contre cette manière de traiter le Conseil Municipal et M. GENSBITTEL déclare qu'une fois de plus le Conseil est mis devant le fait accompli.

Après délibération, M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre contact avec ERDF pour avoir un chiffrage plus précis et de surseoir au vote et de réunir le Conseil dès la semaine prochaine pour délibérer sur ce point.

M. RISACHER n'est pas d'accord et propose que le Conseil se prononce sur l'approbation de ce nouveau devis de 259 459,-€ HT. M. le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, par cinq voix pour (Mme NAEGELEN, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN et JAEG), huit voix contre (Mmes BISSLER, COLONNA et EHRET, MM. RISACHER, KAYSER, ALTER, GENSBITTEL et STOECKLIN) et deux abstentions (Mme HINGRE et M. HINGRE), rejette cette proposition et demande au Maire de contacter ERDF afin d'obtenir au moins le maintien du devis initial, voire un chiffrage plus bas, et de réunir le Conseil Municipal pour délibérer à ce sujet.

Aucun conseiller n'ayant d'autre remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par onze voix pour et quatre abstentions (Mme COLONNA, MM. RISACHER, ALTER et HINGRE).

3°) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012

Aucun conseiller n'ayant d'autre remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par douze voix pour et trois abstentions (Mmes HINGRE et COLONNA, M. HINGRE).

4°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin

M. le Maire rappelle que le rapport d'activité 2011 du Syndicat Départemental d'électricité et de Gaz du Haut-Rhin ainsi que ceux des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement ont été transmis par voie électronique aux conseillers.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2011 du Syndicat Départemental d'électricité et de Gaz du Haut-Rhin.

5°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

6°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw/Sentheim/Guewenheim

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw/Sentheim/Guewenheim.

7°) Création de poste

M. le Maire annonce la réussite au concours d'adjoint administratif de 1ère classe de Mme DE FARIA et son inscription sur la liste d'aptitude. Afin de nommer Mme DE FARIA à ce grade, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures (soit 28/35èmes) à compter du 1er octobre 2012. Les crédits nécessaires sont inscrit au chapitre 012 – Charges de personnels.

M. STOECKLIN tient à préciser que l'intéressée s'est présentée de façon spontanée au concours et non pas à la demande de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. STOECKLIN), approuve la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures (soit 28/35èmes) à compter du 1er octobre 2012.

8°) Complémentaire Prévoyance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la proposition du Centre de gestion du Haut-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque prévoyance complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion en date du 26 juin 2012 ;

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de gestion du Haut-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire.

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Haut-Rhin à compter du 1er janvier 2013.

9°) Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Suite au départ de M. Laurent SEVERIN, M. le Maire propose de renouveler un poste en contrat CUI -CAE de vingt heures hebdomadaires subventionné à 90%. M. le Maire précise que la Mission Locale Thur Doller a présenté une candidate domiciliée à Sentheim, Mme Jessica DELEONARDO.

Après délibération, le Conseil Municipal, par neuf voix pour (Mmes NAEGELEN, HINGRE et EHRET, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, GENSBITTEL, et STOECKLIN) et six abstentions (Mmes BISSLER et COLONNA, MM. RISACHER, KAYSER, ALTER et HINGRE) renouvelle le poste en contrat CAE pour un an à compter du 1er octobre 2012.

10°) Avenant n°2 au lot n°1 du marché de réfection des rues

Les travaux de réfection des rues étant terminés, M. le Maire présente l'avenant n° 2 au lot n°1 – Voirie, Assainissement, AEP, Espaces verts du marché Réfection de voirie, rue Neuve, rue des Vergers-, d'un montant négatif de 50 851,30 € HT de la tranche conditionnelle pour le bassin de rétention, ce qui représente une minoration de 9,84% des travaux du lot n°1. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 au lot n° 1, d'un montant négatif de 50 851,70 € HT.

11°) Entrée ouest : enfouissement du réseau BT

M. MESSERLIN, de retour de la réunion du comité du Syndicat Départemental d'électricité et de Gaz, rejoint la salle.

M. le Maire présente l'estimation du syndicat d'électricité pour les travaux d'enfouissement du réseau BT de la rue Sainte Anne. Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce chiffrage afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès du syndicat susnommé. M. GENSBITTEL demande des précisions sur ce projet et souhaite que l'on présente au conseil le coût global de ce projet entrée ouest, et non pas un saucissonnage qui ne permet aucune prévision budgétaire cohérente. M. KAYSER intervient pour préciser que la rue Sainte Anne ne fait pas partie de l'entrée ouest. M. le Maire répond que les travaux de l'entrée ouest arriveraient jusqu'à cette rue et qu'en intégrant l'enfouissement du réseau BT au projet de l'entrée ouest, ces travaux pourraient bénéficier de 40% de subvention. M. RISACHER demande si le futur budget de la commune sera capable de supporter cette dépense supplémentaire de près de 45 000,-€. Il propose également de se limiter à l'aménagement sécuritaire de l'entrée ouest et d'utiliser cette somme au profit d'autres projets. Après délibération, la prochaine réunion du conseil syndical ayant lieu le 11 décembre prochain, M. le Maire propose de présenter et de discuter le projet global de l'entrée ouest lors de la prochaine réunion de la commission urbanisme qui doit également statuer sur le projet de marquage provisoire. Il reporte le point 11 à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

12°) Conventions de mise à dispositions de terrains

Association ICARE

L'association ICARE a demandé à la Mairie de régulariser la mise à disposition des parcelles 148 et 149 de la section 6. M. MESSERLIN donne lecture du projet de convention de mise à disposition de terrains du domaine privé de la commune à titre gratuit au profit de l'association ICARE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

M. Guillaume BISSLER

Directement concernée par ce point, Mme BISSLER quitte la salle. Suite à la cessation d'exploitation de M. René KAUFFMANN, M. Guillaume BISSLER, son successeur, a sollicité la commune pour la mise à disposition de la parcelle 5 de la section 7 et de la parcelle 64 de la section 19. M. MESSERLIN précise que par cette convention M. BISSLER s'engage à entretenir les clôtures et à fournir des compléments alimentaires destinés aux daims. À l'exception de ces deux points, les termes de la convention sont identiques à ceux de la convention avec l'association ICARE.

M. STOECKLIN signale que l'association ICARE a également sollicité la commune pour la parcelle 5 de la section 7 afin de pouvoir agrandir l'espace de culture maraîchère. M. le Maire indique que la municipalité a tenu compte de cette demande mais a décidé de mettre ces terrains à la disposition de M. BISSLER, enfant de Sentheim, afin de lui permettre de réunir la surface nécessaire pour soumettre des demandes d'aide aux fonds européens.

M. GENSBITTEL précise que le conseil s'était exprimé à l'unanimité lors de la séance du 15/2/2012 en faveur de Guillaume BISSLER comme successeur à M. KAUFMANN.

Après délibération, le Conseil Municipal, par treize voix pour et une abstention (M. STOECKLIN), autorise M. le Maire à signer cette convention.

Mme BISSLER réintègre la salle.

13°) Projet de mise en place d'une signalétique

M. le Maire annonce que M. JAEG, en charge du dossier, a préparé une commande pour matérialiser les décisions du Conseil Municipal en matière de circulation routière et de dénomination de rues.

Il indique également que la commune envisage la mise en place d'une signalétique uniforme pour tout le village. Mais une nouvelle proposition chiffrée va parvenir en mairie et les partenaires (commerce, entreprise, associations,…) seront consultés. Par ailleurs, il propose de mettre en place la nouvelle signalétique de l'entrée est jusqu'à la rue de Mortzwiller. Il propose que la prochaine réunion de la commission urbanisme se réunisse plus tôt dans la journée afin de pouvoir voir in situ l'emplacement des futurs panneaux et reporte le point à une future réunion du Conseil Municipal.

14°) Installation de la fontaine pont des Vignes

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui présente le plan d'installation de la fontaine près du pont des Vignes. Il annonce aussi l'installation de deux castors en bronze gracieusement offert par M. Paul VOGEL.

Mme EHRET intervient pour indiquer qu'à son avis l'emplacement de la fontaine tel que prévu par le plan présenté est trop à l'écart.

Après délibération, M. le Maire propose que la commission urbanisme se rende sur les lieux pour avis et reporte le point à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

15°) Subventions

Comme chaque année, les élèves de la maternelle suivent la campagne de prévention organisée par l'Union Française de la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD). Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 137,70€ à l'UFSBD.

16°) Délégations extérieures

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)

M. RISACHER signale que le troisième maître-nageur quitte la CCVDS. Par conséquent, l'activité d'aqua-bike ne pourra pas être assurée.

M. RISACHER a été interpellé par M. WEIGEL à propos d'une facture d'entretien de Créaliance et demande à M. le Maire de plus amples explications. Ce dernier récapitule les circonstances : fin mars, suite à l'inspection du réseau d'assainissement menée en raison de mauvaises odeurs à l'école élémentaire, il a été constaté, sur le domaine public, des malfaçons dans un regard recevant les collecteurs de Créaliance. Une mauvaise angulation par rapport au sens d'écoulement provoque des bouchons à la sortie du conduit venant de Créaliance. Sur demande de M. le Maire, ces faits ont été constatés par M. WEIGEL, vice-président de la CCVDS. Créaliance a fait nettoyer sa conduite ainsi que le bac à graisse, mais a demandé à la commune de prendre en charge les trois quarts de la facture M. le Maire a indiqué que la commune a pris ses responsabilités en procédant à l'installation d'un nouveau regard pour un coût de 3 500,-€ pour remédier à ce problème et que l'association Créaliance pouvait supporter le coût de l'entretien.

M. KAYSER propose de ne pas tenir compte du montant du nettoyage du bac à graisses et de participer pour moitié du reste.

Un conseil communautaire aura lieu le 10 octobre 2012, la charte sera à l'ordre du jour.

17°) Divers et informations

M. le Maire donne quelques informations :

- Pour le lotissement Stribich, il vient de signer la vente de terrain avec M. FROELIGER et ne devrait pas tarder de signer avec M. et Mme MUNCH de Leimbach pour une autre parcelle.
- La commune a effectué un remboursement de 150 000,-€ sur la ligne de trésorerie.
- M. LEHMANN a rendu sa clé des barrières.
- L'Agence Rhin-Meuse a notifié la subvention sur l'étude du bassin de rétention d'un montant de 19 700,-€ représentant 70% du montant global des prestations égal à 28 116,-€ HT.
- La participation de la commune au groupement d'action sociale est égale à 225,-€.
- Pour la haute tension, la partie génie civil est faite, maintenant débute la phase d'installation des ouvrages électriques et la mise en service aura probablement lieu au printemps.
- Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) définitivement retenu pour Sentheim en 2012 s'élève à 1 618,-€. Un arrêté valant décision modificative n° 1 au budget a été établi pour inscrire des crédits à l'article 73925 – Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales - ; crédits prélevé au chapitre 022 – Dépenses imprévues -.
- Pour le bâtiment de la COOP, un seul prestataire, la « Nouvelle Entreprise Lutringer-Sillon », a répondu à l'avis d'appel public à concurrence et a présenté un devis d'un montant de 48 025,29€ HT. Les travaux auront lieu pendant la fermeture du magasin pour rénovation du 4 au 17 novembre prochain.
- Pour les travaux des rues Neuve et du Verger, la subvention du Syndicat Départemental d'électricité et de Gaz pour l'enfouissement du réseau BT, d'un montant de 47 541,-€ a été versée. Pour ces travaux, ERDF a remboursé à la commune le montant de la TVA soit 23 294,92€.
- Un arrêté préfectoral autorise M. PODLINSKI à exploiter le bar « La Cigogne ».
- DOMIAL a versé une participation d'un montant de 800,-€, pour l'installation d'un nid de cigogne, suite à une sollicitation de M. le Maire.
- Pour le bâtiment locatif du Vieux Chemin, DOMIAL a réalisé une étude de réhabilitation. Cette dernière prévoit la réalisation de cinq logements (deux au rez-de-chaussée, deux au 1er étage et un au dernier étage). Pour la réalisation de ce projet au coût d'environ 500 000,-€, DOMIAL demande une participation de la commune de 55 000,-€ et un bail emphytéotique de 99 ans. La commune va solliciter Habitat de Haute Alsace afin d'avoir un autre chiffrage.
- Les services techniques accueillent, au cours du premier trimestre, un jeune en séquence d'observation en milieu professionnel, M. Yohann CLAUDEPIERRE.

À propos du bassin de rétention, M. KAYSER propose d'évacuer les eaux claires par le canal à la hauteur de Saint Jean, solution bien moins onéreuse que l'aménagement et l'entretien d'un bassin de rétention.

M. STOECKLIN demande, qu'à l'avenir, si un courrier est adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, il soit bien diffusé à l'ensemble des élus. Cette remarque fait suite à l'envoi d'un courrier par l'un de nos concitoyens suite au décès d'un membre de sa famille.

M. GENSBITTEL s'interroge sur les démarches de vérification des bornes à incendie qui ne sont plus testées par les pompiers. M. le Maire indique que le syndicat intercommunal d'eau potable souhaite passer une convention avec les communes afin de leur remettre l'entretien et la vérification des bornes.

M. GENSBITTEL pose la question de l'accessibilité de la Mairie par les handicapés. M. le Maire répond qu'il a demandé à l'ADHAUR, service du Conseil Général, un diagnostic des différents bâtiments communaux. D'une manière générale, les personnes handicapées doivent utiliser les mêmes cheminements que les personnes valides.

M. RISACHER demande un bilan des emplois d'été.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 23 h.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Sentheim de la séance du 18 septembre 2012

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2012
2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2012
3°) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012
4°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin
5°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
6°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw/Sentheim/Guewenheim
7°) Création de poste
8°) Complémentaire Prévoyance
9°) Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
10°) Avenant n°2 au lot n°1 du marché de réfection des rues
11°) Entrée ouest : enfouissement du réseau BT
12°) Conventions de mise à dispositions de terrains
13°) Projet de mise en place d'une signalétique
14°) Installation de la fontaine pont des Vignes
15°) Subventions
16°) Délégations extérieures
17°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint	**Procuration donnée à Mme HINGRE**	
PERRIN	Marc	2ème Adjoint	**Procuration donnée à M. HIRTH**	
JAEG	Serge	3ème Adjoint	**Procuration donnée à Mme NAEGELEN**	
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		